Pays de La Châtaigneraie
Communauté de Communes

Participations Communautaires aux Activités du Territoire

FORMULAIRE

F R E L O N S A S I A T I Q U E S

Date de réception

Nom et Prénom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

_____

❒ Particulier
❒ Association
❒ Personne morale : ❒ Assujettie à la TVA
❒ Non assujettie à la TVA

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Localisation du nid de frelon asiatique (arbre, hangar) : _____

Adresse : _____

Commune : _____

N° de SIRET : _____

Professionnel agréé ayant détruit le nid : _____

Récapitulatif - Avez-vous pensé à tout ?

❒ Copie de la facture acquittée
❒ 1 RIB

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

Objet

Aide financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Bénéficiaires

Personnes physiques ou morales de droit privé à l'exclusion des associations prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par un prestataire préalablement agréé par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ;
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction (intervention du professionnel agréé, avec ou sans nacelle…)
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal.
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique.
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

Montant de l'aide

Nature des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention maximum
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé	50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	-

Modalités

1/ Déclaration de la présence d'un nid de frelons (suspectés d'être asiatiques) auprès de la commune concernée, préalablement à toute destruction ;

2/ La Commune remet au déclarant un imprimé comprenant :
- la liste des entreprises agréées
- la procédure de prise en charge
- le formulaire de demande d'aide financière intercommunale ;

3/ Le professionnel procède à la reconnaissance du nid (en cas de frelons ordinaires, la Communauté de communes n'octroie aucune aide) ;

4/ L'entreprise réalise la destruction du nid conformément aux consignes convenues dans l'agrément ;

5/ Le particulier remet en mairie ou à la Communauté de communes le formulaire de demande de paiement accompagné de la copie de la facture acquittée et d'un RIB dans les 12 mois de l'intervention par un professionnel agréé ;

6/ La commune remet le dossier à la Communauté de communes qui procèdera au paiement dans les plus brefs délais. Le paiement sera effectué en une seule fois ;

7/ En cas de difficulté de paiement, le demandeur pourra solliciter un examen exceptionnel de son dossier par le Président de la commission compétente.

Liste des entreprises agréées

- BEAUFOUR Antoine
  ZA la Gare
  85410 La Caillère Saint Hilaire
  06 14 41 91 30

- SARL A2C
  Mr MASSE Victor
  8 rue des Magnolias
  85120 Saint Pierre du Chemin
  06 77 98 43 79
  a2ccontact@orange.fr

- AIRAUD Stéphane
  9 la Ripaudière
  79440 Courlay
  06 10 56 00 21

Réservé à l'administration

Programme	**Délibération n°C244/2023 en date du 7 décembre 2023**
Date de la commission	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concerna

Pays de La Châtaigneraie
Communauté de Communes

Pour tout renseignement :

Communauté de Communes
Du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr